



INF382 · NOTES HISTORIQUES

Une action juive secrète ?

1- Devant le grand tribunal du judaïsme Nous découvrons maintenant que Pierre et Jean ont passé leur première nuit en prison et qu'ils doivent comparaître...

LECTURE
13 min

RÉFÉRENCES
13

LIVRES CITÉS
5

PUBLIÉE
23/06/2026

MISE À JOUR
23/06/2026

SOMMAIRE

Une action juive secrète ?	2
1- Devant le grand tribunal du judaïsme	2
2- Une procédure menée dans le cadre des institutions juives	2
3- Une assemblée particulièrement impressionnante	2
4- Le contraste entre les accusateurs et les accusés	3
5- Une nouvelle confrontation avec les mêmes autorités	3
6- Une situation particulièrement dangereuse	3
7- L'Église face aux premières persécutions	3
8- Une scène préparant le témoignage de Pierre	4
Lexique	5

Une action juive secrète ?

1- Devant le grand tribunal du judaïsme

Nous découvrons maintenant que Pierre et Jean ont passé leur première nuit en prison et qu'ils doivent comparaître devant le Sanhédrin, le grand tribunal religieux juif. Cette institution, composée des principaux sacrificateurs, des anciens et des scribes, représentait la plus haute autorité religieuse du judaïsme (Actes des apôtres 4.5).

Sous la domination romaine, le Sanhédrin conservait d'importantes prérogatives dans les domaines religieux et judiciaires. Son autorité s'étendait à l'ensemble de la vie culturelle ainsi qu'à de nombreuses questions relatives à l'application de la Loi.

2- Une procédure menée dans le cadre des institutions juives

Il est remarquable que Luc ne fasse aucune mention d'une intervention des autorités romaines. L'arrestation de Pierre et de Jean a été effectuée par la garde du Temple et l'affaire est désormais examinée par le Sanhédrin. Les responsables religieux semblent ainsi avoir cherché à traiter cette question dans le cadre de leurs propres institutions, sans attirer inutilement l'attention des Romains.

Cette attitude peut s'expliquer par le contexte politique de l'époque. Les grands prêtres et l'aristocratie sacerdotale entretenaient des relations relativement étroites avec les autorités impériales et avaient tout intérêt à maintenir l'ordre public afin de conserver leurs privilèges. Une agitation populaire ou une intervention romaine risquait au contraire de fragiliser leur position.

Il est donc vraisemblable que les autorités juives aient souhaité régler cette affaire discrètement et empêcher qu'elle ne prenne une ampleur susceptible de provoquer l'intervention des forces romaines. Cette attitude rappelle celle qu'elles avaient déjà adoptée lors du procès du Messie Jésus, lorsqu'elles avaient d'abord tenté de traiter l'affaire dans le cadre des institutions juives avant d'être contraintes de faire appel au gouverneur Ponce Pilate (Jean 18.28-31).

3- Une assemblée particulièrement impressionnante

Pierre et Jean auraient pu être profondément impressionnés par la solennité de cette assemblée. Luc

prend soin de préciser que le souverain sacrificateur Caïphe est présent, ainsi que son beau-père Anne, qui avait lui-même exercé auparavant cette fonction (Jean 18.13). L'évangéliste mentionne également un certain Jean, un certain Alexandre et plusieurs membres de la famille du grand prêtre (Actes des apôtres 4.6).

Tout semble avoir été organisé afin de réunir les représentants les plus influents de l'aristocratie sacerdotale. Les mêmes hommes qui avaient participé au procès du Messie Jésus quelques semaines auparavant se retrouvent désormais face à ses disciples.

4- Le contraste entre les accusateurs et les accusés

Revêtus de leurs vêtements officiels et conscients de leur autorité, ces dignitaires entendent probablement rappeler à Pierre et à Jean qui détient le pouvoir religieux sur le peuple d'Israël. Leur position sociale contraste fortement avec celle des deux apôtres, simples Galiléens dépourvus de formation rabbinique reconnue (Actes des apôtres 4.13).

Il est possible que cette mise en scène solennelle ait eu pour but d'impressionner, voire d'intimider ces prédicateurs afin de les réduire au silence. Les autorités religieuses avaient déjà employé des méthodes comparables au cours du procès de Jésus (Marc 14.53-65).

5- Une nouvelle confrontation avec les mêmes autorités

Le parallèle avec les événements de la Passion est particulièrement frappant. Les chefs religieux pensaient avoir mis un terme au mouvement suscité par Jésus en obtenant sa condamnation et son exécution (Jean 19.15-16). Pourtant, quelques semaines plus tard, ils découvrent que ses disciples poursuivent son œuvre et proclament publiquement sa résurrection.

Ainsi, Pierre et Jean se retrouvent devant les mêmes autorités qui avaient jugé leur Maître. Cette continuité constitue l'un des thèmes majeurs des premiers chapitres des Actes et montre que l'opposition rencontrée par les apôtres s'inscrit dans le prolongement direct de celle que Jésus lui-même avait connue.

6- Une situation particulièrement dangereuse

La situation des deux apôtres était particulièrement délicate. Le Sanhédrin disposait d'une autorité considérable et pouvait prononcer des sanctions sévères. Quelques années plus tard, Étienne sera mis à mort à la suite d'une comparution semblable (Actes des apôtres 7.54-60), tandis que Jacques, le frère de Jean, sera exécuté sur ordre d'Hérode Agrippa Ier (Actes des apôtres 12.1-2).

Il fallait donc beaucoup de courage pour comparaître devant une telle assemblée. Plus encore, l'assistance du Saint-Esprit, promise par Jésus à ses disciples lorsqu'ils seraient conduits devant les tribunaux (Matthieu 10.19-20 ; Luc 12.11-12), apparaissait plus nécessaire que jamais pour affronter cette épreuve.

7- L'Église face aux premières persécutions

Il est possible que la communauté chrétienne, rapidement informée de l'arrestation de Pierre et de Jean, se soit réunie dans la prière afin de rechercher le secours de Dieu. Cette hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable que Luc rapportera un peu plus loin la réunion des croyants après leur libération (Actes des apôtres 4.23-31).

La réalité de la persécution vient désormais tempérer l'enthousiasme suscité par les premiers succès de la prédication apostolique. L'Église naissante découvre qu'elle devra apprendre à vivre dans l'opposition et à s'appuyer constamment sur l'assistance du Saint-Esprit.

Ainsi, dès les premiers chapitres des Actes, croissance de l'Église et persécutions apparaissent étroitement liées. L'opposition des autorités religieuses ne constitue pas un accident de parcours, mais l'une des réalités auxquelles les disciples du Christ devront désormais faire face.

8- Une scène préparant le témoignage de Pierre

Luc prend soin de replacer les événements dans leur contexte historique et institutionnel. La scène est désormais prête pour la confrontation entre les autorités religieuses et les deux apôtres.

Dans la section suivante, nous examinerons plus particulièrement la réponse de Pierre ainsi que l'attitude remarquable des deux apôtres face à leurs accusateurs. Conformément à la promesse du Seigneur, ceux qui avaient autrefois abandonné leur Maître vont maintenant rendre témoignage avec une assurance qui surprendra jusqu'aux membres du Sanhédrin (Actes des apôtres 4.13).

Cette réécriture introduit davantage la dimension politique et institutionnelle de l'affaire : les autorités juives ne cherchent pas tant à agir clandestinement qu'à conserver la maîtrise de la situation à l'intérieur du cadre religieux juif, tout en évitant une implication romaine qui aurait pu leur faire perdre leur influence ou provoquer des troubles plus importants.

LEXIQUE

Les autorités juives — Les autorités qui ordonnent l'arrestation de Pierre et Jean en Actes des apôtres 4.1-3 constituent un ensemble de responsables religieux particulièrement influents. Luc mentionne trois groupes distincts : les sacrificateurs, le commandant du Temple et les sadducéens.

INF380 · <https://schilo.org/inf380-les-autorites-juives/>

La garde du Temple — La mention du « commandant du Temple » et de la garde du Temple en Actes des apôtres 4.1 constitue un détail important du récit de Luc. Elle nous permet de mieux comprendre comment les autorités religieuses juives pouvaient maintenir l'ordre dans l'enceinte sacrée sans faire immédiatement appel aux soldats romains.

INF381 · <https://schilo.org/inf381-la-garde-du-temple/>

La réponse de Pierre — En étudiant attentivement la réponse de Pierre devant le Sanhédrin (Actes des apôtres 4.8-12), on constate qu'elle présente de nombreuses ressemblances avec la manière dont Jésus lui-même répondait aux autorités religieuses. Il ne s'agit probablement pas d'une simple coïncidence.

INF336 · <https://schilo.org/inf336-la-reponse-de-pierre/>

Les romains — En l'an -63 av. J.-C. le général romain Pompée, envahi le territoire d'Israël et prend Jérusalem.

INF004 · <https://schilo.org/inf004-les-romains/>

Le Sanhédrin — Le Sanhédrin était la plus haute instance religieuse, judiciaire et législative du judaïsme du Second Temple (IIe s. av. J.-C. – 70 ap. J.-C.). Composé de 71 membres et siégeant à Jérusalem, il interprétait la Torah, arbitrait les litiges majeurs et supervisait le calendrier hébraïque. Mentionné dans les Évangiles et décrit par la littérature rabbinique, il disparaît après 70 ap. J.-C. mais son modèle continue d'inspirer l'organisation et la pensée juridique juives.

INF003 · <https://schilo.org/inf003-le-sanhedrin/>

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE

INF381 - La garde du Temple
<https://schilo.org/inf381-la-garde-du-temple/>

ÉTUDE SUIVANTE

INF383 - Judas a-t-il participé à la Sainte Cène avant son départ ?
<https://schilo.org/inf383-judas-a-t-il-participe-a-la-sainte-cene-avant-son-depart/>

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : <https://schilo.org/inf382-une-action-juive-secrete/>, exportée le 24/10/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.